



REGLEMENT DU CONCOURS MISS TOYSY FACEBOOK

Concours « VIVE LES VACANCES »

Société organisatrice

La société SEXYPRIVE SA, propriétaire de la marque Miss Toysy dont le siège social est situé 108 rue damrémont 75018 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 434 026 860 organise un jeu concours du 09/07/2014 au 23/07/2014.

Le jeu concours est intitulé : « VIVE LES VACANCES »

Ce concours n'est pas sponsorisé, administré ou associé à Facebook. En y participant vous désengagez Facebook de toute responsabilité associée au jeu concours. Les participants fournissent des informations à SEXYPRIVE et non à Facebook.

Article 1 :

Concours valable du 09/07/2014 au 23/07/2014 minuit.

En participant au concours, vous acceptez les règles ci-dessous.

Article 2 :

Ce concours est ouvert à tous les résidents de France Métropolitaine, âgés de 18 ans et plus, qui sont fans de la page Facebook Miss Toysy officielle. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires sur l'identité, l'adresse postale et électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au jeu et de toute dotation, directement ou indirectement tout le personnel de la Société et ses VDI.

1 seule participation est valable par personne

Article 3 :

Pour participer, il faut devenir fan de la page Facebook de Miss Toysy en cliquant sur « J'aime » et répondre à la question : En quelle année a été fondée Miss Toysy ? Sur le post Facebook du concours.

Article 4 :

Un tirage au sort sera effectué le 24/07/2014 parmi les bonnes réponses.

Article 5 :

Le gagnant sera directement informé le 24/07/2014 sur la page Facebook Miss Toysy sur un post annonçant le gagnant.

Par ailleurs, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à l'acheminement du lot par mail le 24/07/2014. Le lot sera envoyé par voie postale. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du produit gagné.

Article 6 :

La dotation de ce concours est un œuf vibrant Lyla 2 de la marque Lelo d'une valeur commerciale de 95€.

Article 7 :

Le produit gagné n'est en aucun cas échangeable contre sa valeur en espèces ou un autre produit.